

N° 3822. CONVENTION SUPPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE, DE LA TRAITE DES ESCLAVES, ET DES INSTITUTIONS ET PRATIQUES ANALOGUES À L'ESCLAVAGE. FAITE À L'OFFICE EUROPÉEN DES NATIONS UNIES, À GENÈVE, LE 7 SEPTEMBRE 1956¹

ADHÉSION

Instrument déposé le :

17 novembre 1965

ISLANDE

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 266, p. 3 ; pour tous faits ultérieurs intéressant cette Convention supplémentaire, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 3 et 4, ainsi que l'Annexe A des volumes 407, 423, 426, 429, 443, 445, 448, 450, 451, 463, 471, 474, 478, 479, 480, 496, 503, 506, 515 et 541.